



Doc. 13497

15 avril 2014

La stratégie de la Banque de développement du Conseil de l'Europe

Proposition de résolution

déposée par Mme Deborah BERGAMINI et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

Dans l'actuel contexte économique et financier international, les clivages qui compromettent la cohésion sociale ne suivent plus la ligne de démarcation entre l'Europe de l'Est et l'Europe occidentale, mais sillonnent à travers l'ensemble du continent de manière erratique.

Afin d'atteindre les objectifs que la stratégie Europe 2020, les Etats membres de l'Union européenne sont encouragés à compléter les moyens de l'Union par des fonds de la Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB). L'un des objectifs stratégiques du Plan de développement 2014-2016 de la CEB est de collaborer étroitement avec les Etats membres pour les aider à faire une meilleure utilisation des fonds structurels européens, et en particulier du Fonds social européen. Le Fonds social européen attribue un montant minimum d'investissement à chaque Etat membre de l'Union européenne et spécifie que le solde doit être distribué en privilégiant les besoins régionaux aux besoins nationaux: une approche qui autorise des différences de prospérité, qui peuvent être considérables, d'un pays à l'autre.

A la lumière de ce qui précède, nous estimons qu'il est temps que l'Assemblée parlementaire demande un réexamen des stratégies de la CEB qui ont jusqu'ici visé la réalisation d'objectifs en ciblant des zones géographiques spécifiques.

Il serait préférable que la CEB oriente sa politique d'intervention vers des domaines d'action spécifiques, et non des secteurs géographiques. Dans la perspective d'une intégration plus efficace de ses financements avec les instruments financiers de l'Union européenne, elle devrait également encourager la standardisation des critères servant à l'attribution des fonds et définir des priorités en fonction des frontières régionales, et non des frontières nationales des Etats membres.

L'Assemblée devrait également suggérer à la CEB de faire tout son possible pour améliorer la transparence de ses activités, en publiant notamment sur internet la valeur et la destination de ses investissements.

Enfin, les gouvernements devraient proposer de modifier les statuts de la CEB pour qu'elle soit habilitée à mener des politiques de soutien financier et à accorder des financements directs aux administrations et aux organismes publics sans dépendre de l'intermédiation de banques privées.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

BERGAMINI Deborah, Italie, PPE/DC
ALLAVENA Jean-Charles, Monaco, PPE/DC
BADEA Viorel Riceard, Roumanie, PPE/DC
BERTUZZI Maria Teresa, Italie, SOC
CENTEMERO Elena, Italie, PPE/DC
CHAOUKI Khalid, Italie, SOC
CHITI Vannino, Italie, SOC
CORSINI Paolo, Italie, SOC
COSTANTINO Celeste, Italie, SOC
CROSIO Jonny, Italie, GDE
FAZZONE Claudio, Italie, PPE/DC
FISCHER Axel E., Allemagne, PPE/DC
FOURNIER Bernard, France, PPE/DC
FRANKEN Hans, Pays-Bas, PPE/DC
FRESKO-ROLFO Béatrice, Monaco, PPE/DC
GALATI Giuseppe, Italie, PPE/DC
GAMBARO Adele, Italie, NI
GIRO Francesco Maria, Italie, PPE/DC
KANDELAKI Giorgi, Géorgie, PPE/DC
LEGENDRE Jacques, France, PPE/DC
MATUŠIĆ Frano, Croatie, PPE/DC
MIGNON Jean-Claude, France, PPE/DC
NICOLETTI Michele, Italie, SOC
PREDA Cezar Florin, Roumanie, PPE/DC
RIGONI Andrea, Italie, ADLE
SANTERINI Milena, Italie, NI
SPADONI Maria Edera, Italie, NI
STEFANELLI Lorella, Saint-Marin, PPE/DC

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GDE: Groupe démocrate européen
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe socialiste
NI: non inscrit dans un groupe